

# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

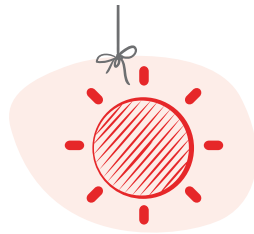
# LES RISQUES MAJEURS



p.9



p.7



p.6

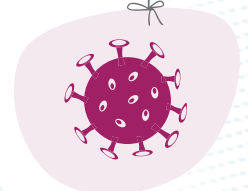


p.13



p.8

GUIDE À CONSERVER  
VERSION 1.0 SEPTEMBRE 2024



p.12



p.10



p.11



# SOMMAIRE

PRÉAMBULE > p.2

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR? > p.3

LES PREMIÈRES RÉACTIONS > p.4-5

**LE RISQUE CANICULE > p.6**

**LE RISQUE INONDATION > p.7**

**LE RISQUE TEMPÊTE > p.8**

**LE RISQUE ACCIDENT TRANSPORT > p.9**

**LE RISQUE NUCLÉAIRE > p.10**

**LE RISQUE INDUSTRIEL > p.11**

**LE RISQUE ÉPIDÉMIQUE > p.12**

**LE RISQUE FRELON ASIATIQUE > p.13**

LES CONTACTS > p.14



# PRÉAMBULE



Chères Marquilloises, chers Marquillois,

La sécurité des habitants de notre commune fait partie des préoccupations de l'équipe municipale. Nous avons tout d'abord élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à l'attention des membres du conseil municipal et des agents communaux, avec, pour objectif, l'organisation des moyens pour gérer les risques identifiés comme majeurs.

Ensuite, nous avons conçu le présent support (DICRIM) destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

**Nous vous demandons de le consulter attentivement et de le conserver précieusement.**

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, nous vous souhaitons une bonne lecture.



Le Maire

Dominique DHENNIN

Le Conseiller municipal  
Correspondant incendie/secours

Jacques RIBAILLE

p. 2

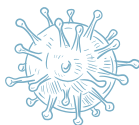
# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est **la menace d'un évènement imprévu et brutal**, d'origine naturelle, technologique ou sanitaire entraînant des conséquences importantes pour les personnes, les biens, le fonctionnement des organisations et l'environnement. Il peut être d'intensité faible ou importante.



## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Menace d'un évènement lié à l'activité humaine (industrie, nucléaire, transport de matières dangereuses, ...)



## RISQUE SANITAIRE

Probabilité que survienne un évènement nuisible à la santé d'un individu ou d'un groupe d'individus.



## RISQUE D'ORIGINE NATURELLE

Risques environnementaux (tempêtes, cyclones, canicules...) dont les effets sont dommageables sur les personnes, ouvrages et aménagements

La Carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour (à 6h et 16h) sur

<http://www.meteofrance.com>

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes attendus.

***C'est un très bon outil, consultez-la!***



RAS



ATTENTION



VIGILANCE



VIGILANCE ABSOLUE

# LES PREMIÈRES RÉACTIONS



Je m'assure que je peux entendre ma sonnette de porte ou de grille d'entrée et voir l'arrivée d'un messager, et je reste attentif à tout message diffusé par mégaphone-sono voiture, à la réception de SMS (texto) sur mon téléphone portable ou autres messages sur réseaux.



Si je suis témoin d'une menace imminente ou un accident majeur, je suis lanceur d'alerte :

- Les secours (Fixe: 18/Portable: 112)
- La Mairie par téléphone : 03 20 29 00 09



J'écoute la radio pour être informé de la nature, de l'ampleur et des conséquences du risque :



Chérie FM  
93.9 MHz



France Bleu  
94.7 MHz



France Info  
105.2 MHz



France Inter  
103.7 MHz



**Je garde à portée de main mon téléphone portable chargé pour recevoir alertes, consignes et instructions par SMS, e-mail ou message sur les canaux d'informations de la Commune** (site internet, page Facebook, application Panneau Pocket).



**Je ne téléphone pas**, sauf nécessité, le réseau devant rester disponible pour les secours et leurs services.



**Je ne vais pas chercher mes enfants à l'École**, l'équipe enseignante formée pour appliquer des consignes strictes en cas d'alerte, assurant la sécurité des enfants.



**Je ne prends pas ma voiture**, sauf si j'y suis invité par les autorités.  
**Je reste à mon domicile ou sur le lieu où je me trouve** en attente de consignes relatives aux déplacements.

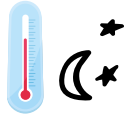


**Je prépare**: papiers d'identité et sécurité sociale, vêtements à prendre, trousse de toilette, trousse de secours, chargeur de téléphone mobile, lampe de poche, clés de mon habitation et de mes véhicules.

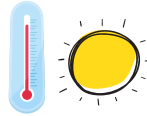
Si l'ordre d'évacuation intervient, **je rejoins le point de rassemblement le plus proche dans le calme.**

# LE RISQUE CANICULE

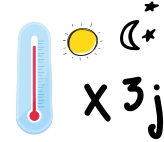
Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies



Supérieur à 20°C  
la nuit



Atteint ou dépasse  
30°C le jour



Le phénomène dure  
plus de trois jours



## DÈS la connaissance de l'imminence de Canicule

- ✓ Assurez-vous que vous disposez au domicile de provisions de longue conservation et de boissons énergétiques pour au moins une semaine
- ✓ Approvisionnez-vous de brumisateurs, surtout si vous êtes âgé
- ✓ Vérifiez ou faites vérifier l'état des ventilateurs, humidificateurs d'air, appareils mobiles et installations fixes de climatisation
- ✓ Evitez tous déplacements non indispensables

## PENDANT la période de Canicule, adaptez votre conduite personnelle

- ▶ Sortez aux heures les plus fraîches (tôt le matin ou après 19h)
- ▶ Évitez les travaux fatigants
- ▶ Hydratez-vous régulièrement mais sans excès inutile
- ▶ Utilisez un brumisateur
- ▶ Tenez-vous si possible le plus possible dans une pièce fraîche
- ▶ Si vous vous sentez anormalement fatigué ou si votre température monte, consultez votre médecin

## PENDANT la période de canicule, adaptez votre environnement

- ▶ Laissez fermés volets, stores et persiennes (domicile et bureau)
- ▶ Aérez les locaux la nuit et provoquer un courant d'air
- ▶ Fermez l'accès aux vérandas et pièces largement vitrées exposées au sud
- ▶ Évitez les chocs de températures en changeant de lieu ou avec votre matériel

# LE RISQUE INONDATION



Submersion d'une zone habituellement hors d'eau



L'eau peut sortir de son lit habituel d'écoulement



Augmentation du débit d'un cours d'eau ou engorgement du système d'assainissement

## DÈS la connaissance de l'imminence d'Inondation

- ✓ Assurez-vous de mettre vos biens à sauvegarder en sécurité (étagère, grenier, ...)
- ✓ Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz)
- ✓ Amarrez tout ce qui peut flotter
- ✓ Limitez les déplacements, évitez les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées
- ✓ Respectez les déviations mises en place

## PENDANT la période d'Inondation, adaptez vos conduite personnelle

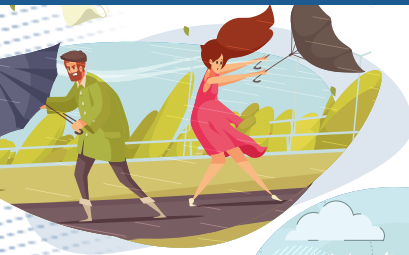
- ▶ Respectez les consignes reçues
- ▶ Fermez portes et fenêtres
- ▶ Coupez les réseaux (électricité, gaz)
- ▶ Évacuez sur préconisation des autorités ou des secours
- ▶ Réfugiez-vous sur un point haut (étagère, colline)
- ▶ Respectez les déviations mises en place et ne vous engagez pas sur une route inondée

## APRÈS la période d'Inondation

- ▶ Aérez le bâtiment
- ▶ Aidez les personnes qui en ont besoin
- ▶ Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche
- ▶ Chauffez votre environnement dès que possible
- ▶ Assurez-vous que l'eau soit potable
- ▶ Dressez un inventaire complet des dommages causés pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance

# LE RISQUE TEMPÊTE

Qu'est-ce qu'une tempête ?



Évolution d'une perturbation atmosphérique



Vents violents et pluies parfois torrentielles



Glissements de terrain et coulées de boue, orage et formation de cyclones



## DÈS la connaissance de l'imminence d'une Tempête

- ✓ Vérifiez la carte de vigilance météorologique
- ✓ Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- ✓ Fermez portes et fenêtres, les calfeutrer et renforcez les ouvertures
- ✓ Arrêtez les systèmes de ventilation et de climatisation
- ✓ Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides

## PENDANT la période de Tempête, adaptez votre conduite personnelle

- ▶ Respectez les consignes reçues
- ▶ Fermez portes et fenêtres
- ▶ Évitez les déplacements
- ▶ Gagnez un abri en dur et fermez les ouvertures
- ▶ Coupez les réseaux électriques
- ▶ Attachez et posez au sol les objets et le mobilier susceptible de tomber
- ▶ Sécurisez votre emplacement au sein du bâtiment

## APRÈS la période de Tempête

- ▶ Aidez les personnes qui en ont besoin
- ▶ Ne sortez du logement que si les ouvertures ne présentent pas de danger
- ▶ Ne rétablissez les réseaux que si la fin du danger est confirmée
- ▶ Assurez-vous que l'eau soit potable
- ▶ Dressez un inventaire complet des dommages causés pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance



# LE RISQUE ACCIDENT TRANSPORT



Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le TMD concerne les produits toxiques, polluants, explosifs, les carburants, gaz, engrais solides ou liquides. Les conséquences de ce risque peuvent être humaines, économiques et environnementales.

## VOUS ÊTES TÉMOIN d'un accident de TMD

- ▶ Prévenez les secours (**Fixe 18, Port 112**)
- ▶ S'il y a des victimes, ne les déplacez sous aucun prétexte
- ▶ Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

## VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

- ▶ Mettez-vous à l'abri
- ▶ Restez dans le bâtiment dans lequel vous êtes
- ▶ Fermez portes et fenêtres
- ▶ Arrêtez les ventilations
- ▶ Tenez-vous informé

## VOUS NE DEVEZ JAMAIS

- ✗ Rester dans votre véhicule
- ✗ Fumer ou provoquer une étincelle
- ✗ Aller chercher vos enfants tant que l'alerte n'est pas terminée
- ✗ Téléphoner sauf pour prévenir d'un accident

# LE RISQUE NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire correspond au rejet d'éléments radioactifs sous forme de gaz ou de poussières à l'extérieur des enceintes des bâtiments réacteurs et/ou conteneurs prévus pour le stockage.

→ **Si vous vous trouvez chez vous, au travail ou dans un bâtiment public :** restez où vous êtes. Ne prenez pas le risque de partir.

→ **Si vous êtes hors de chez vous :** entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors.

→ **Si vous êtes en voiture :** gardez-vous, arrêtez le moteur et rentrez dans le bâtiment le plus proche.



- ▶ Confinez-vous : un local clos ralentit la pénétration des produits radioactifs
- ▶ Fermez portes et fenêtres
- ▶ Arrêtez et bouchez les aérations
- ▶ Réfugiez-vous dans les pièces aux fenêtres intactes ou sans fenêtres
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants, l'Ecole est un lieu de sécurité.
- ▶ Ne téléphonez pas, ne fumez pas et tenez-vous informé
- ▶ Ne consommez pas de fruits, de légumes ou de l'eau du robinet qui ont pu être contaminés
- ▶ Si le risque de contamination est avéré les services de la Préfecture mettront en œuvre le plan « Iode » pour distribution de pastilles par les autorités locales

# LE RISQUE INDUSTRIEL



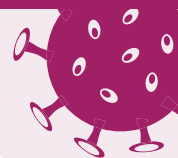
Le risque Industriel se définit comme la survenue potentielle d'un accident se produisant sur un site et entraînant des conséquences graves pour les populations, les biens et l'environnement. Les établissements utilisant des produits ou procédés dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Des effets à la fois thermiques, mécaniques et toxiques peuvent se combiner.

**Lorsque vous êtes averti de ce type d'alerte :**



- ▶ Ne sortez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'Ecole, ils y sont protégés.
- ▶ Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes dans un véhicule, garez-vous, coupez le moteur et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- ▶ En cas d'odeur anormale, respirez à travers un mouchoir, cache-nez, écharpe (abondamment mouillé si possible).
- ▶ Calfeutrez portes, fenêtres et aérations.
- ▶ Évitez toutes étincelles. Ne fumez pas. Ne téléphonez pas.
- ▶ En cas de brûlure/irritation, rincez-vous à l'eau.
- ▶ En cas d'évacuation, suivez les consignes données et rassemblez vos papiers d'identité, un minimum de vêtements, des couvertures et le nécessaire de survie. Restez informé et dirigez-vous vers le point de rassemblement le plus, proche.

# LE RISQUE ÉPIDÉMIQUE



Le risque épidémique (épidémie, pandémie ou épizootie) concerne une contamination de la population à cause d'un contact entre l'homme avec un virus. Il est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population, pouvant se révéler grave pour la santé.

## → Si la région est contaminée :

- ▶ Appliquez les gestes barrières
- ▶ Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon
- ▶ Utilisez un mouchoir à usage unique y compris pour cracher
- ▶ Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- ▶ Évitez les contacts avec les personnes malades
- ▶ Portez toujours un masque en présence d'autres personnes
- ▶ Aérez régulièrement votre domicile

## → Si vous soupçonnez que vous êtes contaminés :

- ▶ Ne vous déplacez pas à l'Hôpital, téléphonez à votre médecin traitant (**le 15 en urgence**)
- ▶ Pratiquer un test PCR ou antigénique
- ▶ Isolez-vous et évitez le contact avec vos proches
- ▶ Lavez régulièrement vêtements, linge de lits, de tables et de toilettes
- ▶ Désinfectez régulièrement votre logement

## → Si vous êtes contaminés :

- ▶ Isolez-vous et/ou respectez les consignes des autorités qui peuvent varier selon la dangerosité de l'épidémie



# LE RISQUE FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique est une espèce d'insecte butineur de la famille des Vespidae, introduit en France en 2004 où elle est considérée comme une espèce envahissante. Depuis des années, la population de Frelon asiatique est en augmentation dans notre département.

**Face à ces colonies, actives d'avril à octobre, voici quelques précisions et conseils utiles :**

- Le Frelon asiatique vit exclusivement en colonie composée de plusieurs centaines et plusieurs milliers d'individus, chaque colonie commence à se constituer au printemps par une femelle fécondée appelée Reine.
- Le nid est de forme sphérique avec une sortie sur le bas, il peut atteindre jusqu'à un mètre de haut et 80 cm de diamètre. Il est aérien, le plus souvent situé dans des arbres, au ras du sol, sous une charpente ou dans des cheminées. Ce frelon étant opportuniste, son nid est retrouvé aussi bien dans des habitations que sur du mobilier urbain. Il est abandonné pendant l'hiver où certains oiseaux ravageaient le nid. Ce comportement n'a aucune conséquence sur la pérennité de l'espèce puisque le nid est vide.
- S'il n'est pas dérangé, il n'est pas agressif envers l'Homme mais est un prédateur redoutable pour les abeilles ce qui entraîne des effets notoires sur les enjeux environnementaux et économiques.
- Son dard pouvant mesurer 3 mm, une tenue spécifique est nécessaire avant de songer à s'approcher pour traiter et détruire un nid. La tenue classique pour apiculteur ne protège pas suffisamment.
- Sa pique, plus puissante et douloureuse que la Guêpe commune ou les autres espèces de Frelons, est susceptible de provoquer dans les cas les plus sévères un choc respiratoire, oedème de Quincke (la gorge gonfle, l'air ne passe plus) ou un choc anaphylactique, et provoquer une dilatation très importante des vaisseaux sanguins, et par conséquent une chute brutale de tension artérielle qui peut être fatale.
- La destruction du nid se fait par un professionnel uniquement, trouvable sur les canaux d'information, ou par information auprès des services publics de Caserne Pompiers.

# LES CONTACTS



- › **POMPIERS** : 18 ou 03 28 55 01 80
- › **SAMU** : 15 ou 03 20 44 00 97
- › **PRÉFECTURE** : 03 20 30 59 59
- › **PRÉFECTURE/PROTECTION CIVILE** :  
03 20 55 74 54
- › **GENDARMERIE (LA BASSÉE)** :  
17 ou 03 20 29 01 69
- › **SOS MAINS ET DOIGTS (LESQUIN)** :  
03 20 55 30 80
- › **CENTRE ANTIPOISON** :  
03 20 44 44 44 ou 0800 595 959
- › **CROIX ROUGE ÉCOUTE** : 0800 85 88 58
- › **INSTITUT PASTEUR** : 03 20 87 78 00
- › **DDT** : 03 28 03 83 00
- › **ENEDIS** : 09 69 32 03 67
- › **GRDF** : 09 70 25 44 25 ou 0800 47 33 33
- › **RTE** : 03 20 22 67 00 ou 03 20 22 98 03
- › **ACCIDENTS LIGNES HAUTE TENSION** :  
09 69 32 15 15
- › **NORÉADE** : 03 28 43 89 20
- › **MÉDECINS (HANTAY)** : 03 20 29 11 11
- › **MÉDECINS (MARQUILLIES)** : 03 20 95 53 05
- › **INFIRMIERS** : 06 10 80 51 34 / 06 10 51 13 19
- › **PHARMACIE** : 03 20 29 07 60
- › **HÉBERGEMENT D'URGENCE** : 115
- › **HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL** :  
17 ou 112
- › **FEMMES EN SITUATION DE MALTRAITANCE** : 3919
- › **VICTIMES DES VIOLENCES NUMÉRIQUES** :  
3018
- › **DDASS** : 03 20 18 33 33

